



# BILAN 2023-2024

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

### ÉCOLE PIERRE-DE-COUBERTIN

Date : Mai 2024

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Notre plan de lutte a été actualisé et adopté par le conseil d'établissement en juin 2023. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible sur le site internet de l'école ([pierredecoubertin.csspi.ca](http://pierredecoubertin.csspi.ca)) et vous y trouverez aussi la version intégrale.

Nadine Lalancette, Directrice

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83,1).

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que nos élèves évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

#### Actions réalisées en 2023-2024 :

- Poursuite du comité *Climat scolaire* ;
- Présentation du Code de vie et du Plan de lutte à tous les élèves et au personnel ;
- Sensibilisation auprès de tous sur l'importance de dénoncer une situation de violence et d'intimidation ;
- Animation d'un atelier sur la cyberintimidation (4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années) et passage au secondaire par l'agente sociocommunitaire auprès des élèves de 6<sup>e</sup> année ;
- Application du plan de surveillance stratégique ;
- Formation et accompagnement pour les intervenants ;
- Planification et réalisation d'activités par niveau pour développer les compétences sociales et émotionnelles des élèves basées sur le référentiel ÉKIP du ministère de l'éducation ;
- Appropriation d'une nouvelle démarche d'intervention éducative.

#### Impacts de nos actions :

- Les élèves et le personnel sont davantage conscientisés face aux subtilités concernant les indices associés à la violence et à l'intimidation ;
- Une progression est observée au niveau du développement des compétences sociales et émotionnelles pour nos élèves ;
- Mobilisation et engagement du personnel pour mettre en œuvre la nouvelle démarche d'intervention ;
- Prise de conscience des élèves de l'importance du rôle de témoin.

#### Actions prévues pour 2024-2025 :

- Maintenir en place le Comité climat scolaire pour assurer la poursuite des actions ;
- Poursuivre la mise en place des activités qui ont pour but de développer les compétences sociales et émotionnelles des élèves ;
- Inviter l'agente sociocommunitaire pour animer, selon les besoins identifiés, sur le thème de la violence et de l'intimidation ;
- S'assurer de l'application du plan de surveillance stratégique pour la sécurité de tous les élèves ;
- Présenter aux élèves et au personnel le Code de vie et le Plan de lutte à plusieurs moments durant l'année scolaire 2024-2025 ;
- Bonification des moyens et de moments de diffusion auprès du personnel, des élèves et des parents.

**Violence :** Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

**Intimidation :** Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).